

3CS INGENIERIE
SASU au capital de 500 euros,
immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 979 483 906,
dont le siège social est situé : 110 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 MAI 2024

L'an 2024,
le 4 mai,
à 14 heures,

Au siège social, 32 AVENUE ROBERT SCHUMAN, BÂTIMENT B, 13002 MARSEILLE

Madame Cyrielle FABRE, demeurant 110 RUE SAINTE 13007 MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 1,00 euro chacune émises par la société 3CS INGENIERIE,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Cyrielle FABRE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Cyrielle FABRE, associée unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Modification de l'adresse personnelle du Président ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de *MARSEILLE (13) – 110 RUE SAINTE* à *MARSEILLE (13) – 32 AVENUE ROBERT SCHUMAN, BÂTIMENT B*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 32 AVENUE ROBERT SCHUMAN, BÂTIMENT B, 13002 MARSEILLE. »

Le reste de l'article reste inchangé.

DÉCISION 2

L'Associée unique constate que la nouvelle adresse personnelle du Président est 32 Avenue Robert Schuman - Bâtiment B - 13002 Marseille à compter de ce jour.

En conséquence, les statuts seront modifiés.

DÉCISION 3

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Cyrielle FABRE

Zone de signature